

Avis de France Nature Environnement

sur le Document de préparation du rapport du groupe n°3,
document transmis l'après-midi du 9.5.2008, pour la réunion du groupe 3 du mardi 13.5.2008.

Dans l'ensemble, les échanges du groupe ont été riches et souvent constructifs, ce que la présidence du groupe et les rapporteurs ont su mettre en valeur.

Les Verbatims sont détaillés, mais certains détails n'y figurent pas.

Les thèmes étant très vastes pour trop peu de séances, **les discussions sont restées générales**.

Le groupe a eu des difficultés à bien différencier la question de la maltraitance liée à des cas particuliers plutôt exceptionnels (et d'ailleurs souvent non agricoles), et la souffrance animale liée à des pratiques courantes de la production. Ces dernières ont été insuffisamment traitées, par manque de temps : problèmes concernant surtout les volailles standard, lapins et porcs, et comment optimiser la mise aux normes (truies et pondeuses). La réaction-type « les éleveurs aiment leurs animaux » ne permet pas d'avancer. Il aurait fallu avoir le temps de décliner au moins quelques exemples de points sensibles à un niveau plus technique (le seul point qui a été un peu discuté était la castration des porcelets et les cages aménagées). Ceci aurait sans doute contribué à mieux saisir les besoins réels en matière d'amélioration du bien-être animal.

Les discussions sur les systèmes d'élevage ont été insuffisantes. La présence au sein du collège des scientifiques, d'experts qui travaillent pour les filières industrielles, n'a **pas été favorable à un débat équilibré**. Les acteurs économiques (proposés par FNE) de productions dites 'alternatives' n'ont pas été auditionnés. **L'innovation est absente**.

Le document de préparation reprend des propositions du groupe dont certaines sont intéressantes, à condition que la mise en œuvre soit bonne. Elles se répètent. Beaucoup auraient dû être mises en œuvre depuis longtemps, sont incontournables, ou sont engagées. Elles manquent d'ambition.

Il n'y avait pas besoin de « Rencontres Animal et Société » pour en arriver là.

France Nature Environnement ne pourra cautionner les résultats des Rencontres qu'à condition d'un revirement et de modifications significatives de ces propositions.

Les modifications demandées par FNE – il faut bien le souligner – ne se dirigent absolument pas contre les agriculteurs, bien au contraire.

Les éléments suivants doivent tout particulièrement être intégrés :

- une augmentation sensible des moyens de l'administration,
- un Haut Comité (ou Autorité) indépendant, pour piloter l'amélioration du bien-être notamment en matière de conditions d'élevage,
- aides aux investissements et aux démarches qui contribuent dans les territoires à la viabilité économique du bien-être animal au-delà des normes, avec en particulier la validation de l'objectif « bien-être animal » dans les mesures du développement rural,
- soutiens et engagements forts au niveau des actions européennes pour le bien-être et de la protection des animaux et lancement d'initiatives nouvelles

Commentaires et avis de FNE sur les propositions formulées :

Première partie : Définition des règles du bien-être animal

A) Domaine réglementaire

Règlementation et instructions concernant l'application des textes

I) textes réglementaires

Propositions générales

Proposition 1 : Avis : abstention

Cette proposition avait été débattue dans le cadre des transports et n'a pas beaucoup de sens au-delà.

Il avait été constaté que la révision de la réglementation relève de l'Europe.

C'est sa compréhension qui relève de l'application sur le terrain.

Mais une meilleure compréhension du bien-être animal n'est pas une question de simplification, mais une question de bon fonctionnement du système, de motivation, de formation et de volonté politique.

On ne peut pas être éleveur et exiger que le bien-être animal soit « simple ». Il ne l'est pas.

Il y aurait cependant eu moyen de faire des directives plus simples et plus lisibles si les filières industrielles ne s'y étaient pas opposées (plus simple en interdisant les cages en batteries et le caillebotis intégral, ce qui éviterait bien des contorsions dans le discours autour du bien-être)

Proposition 1 bis (FNE) :

Soutenir les diverses actions européennes en faveur du bien-être et de la protection des animaux, et lancer des initiatives dans ce sens tout en luttant contre la distorsion de concurrence.

Proposition 2 : Avis favorable.

Une première application serait la prise en compte dans la loi de modernisation de l'économie. Ce serait dans l'intérêt des éleveurs.

Proposition 3 : Avis favorable.

Oui, la France devrait initier et soutenir l'élaboration de normes pour des espèces ou des catégories d'animaux non couvertes par la réglementation.

Oui, la France devrait (enfin !) appliquer le code rural à toutes les espèces.

L.214-1 Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans **des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.**

L. 214-3 ...**Des décrets en Conseil d'Etat** déterminent les mesures propres à assurer la protection de ces animaux contre les mauvais traitements ou les utilisations abusives et à leur **éviter des souffrances** lors des manipulations inhérentes aux diverses techniques d'élevage, de parage, de transport et d'abattage des animaux.

Proposition 4 : Avis favorable ; c'est une mesure importante

De nombreux intendants de cantines se posent des questions quant aux bons choix à faire, pour mieux concilier la responsabilité sociale avec les contraintes budgétaires (permettant rarement d'aller jusqu'à la Bio). La proposition 4 permet de leur donner des outils intéressants :

- elle contribue à assurer la transparence pour l'information du consommateur
- elle contribue à lutter contre la distorsion de concurrence
- elle permet d'améliorer le bien-être animal sur des volumes et donc des nombres d'animaux significatifs, là où l'utilisation de produits bio est encore limitée pour des raisons de volumes et de prix
- elle va dans le sens de l'agriculture durable et facilite une conversion ultérieure à la Bio.
- elle peut être un outil puissant pour développer des productions régionales éthiques et non délocalisables
- elle fait partie de la pédagogie tant réclamée, quant au bien-être animal (comment peut-on enseigner la citoyenneté, la responsabilité et le respect de l'animal en classe et faire le contraire à la cantine ?)

Cette proposition pose effectivement la question : **comment définir et reconnaître le 'plus' en matière de bien-être animal ?** N'en déplaise à certains, il sera question de systèmes d'élevage, et certains systèmes (cages, caillebotis intégral, volailles à croissance rapide, etc) ne seraient pas concernés, les problèmes de bien-être inhérents à ces systèmes étant attestés par les rapports scientifiques européens.

Seront concernés les systèmes alternatifs qui offrent un réel potentiel de meilleur bien-être animal. Il faut assurer au mieux qu'ils fonctionnent bien. Les résultats en matière de bien-être sont en effet très variables entre des systèmes alternatifs qui fonctionnent bien ou moins bien et sont bien ou moins bien conduits. Cela souligne le rôle d'un bon éleveur, d'un accompagnement technique optimisé, et d'un bon choix de bâtiment, et le rôle d'un bon cahier des charges. C'est une opportunité d'expérimenter, d'innover et de construire. Le point primordial c'est de sécuriser un débouché pour pouvoir travailler et progresser.

Parmi les **critères de choix facilement disponibles** pour une telle démarche il y aurait le poulet label rouge, les œufs de plein air, le porc élevé sur paille (surfaces augmentées et litière) et les conditions de détention favorables aux truies, les bovins (y compris vaches de réforme !) bénéficiant de saisons de pâturage, d'une alimentation à base d'herbe. Etc.

Proposition 5 : Avis favorable

Cette proposition est essentielle.

Elle est d'autant plus importante que c'est justement le manque de préparation et d'anticipation dans les délais utiles qui est à l'origine de nombreux problèmes actuels.

Quant à l'amortissement d'investissements conformes à la loi, l'inquiétude des professionnels n'est pas compréhensible, dans la mesure où les installations en question étaient effectivement conformes sans 'tricher'; cela mériterait donc des précisions.

France Nature Environnement est d'accord qu'il faut éviter la distorsion de concurrence et considère que la protection de l'environnement et des animaux doivent y contribuer.

Par contre, pour parler « cages », on risque d'attendre encore longtemps la validation des « moyens visant à atteindre les objectifs de protection animale » ! Les cages sont en soi reconnus incompatibles avec la satisfaction de certains besoins essentiels des animaux. Par exemple, des cages qui seraient compatibles seraient plus hautes et ne pourraient pas être superposées en batteries, et perdraient donc leur intérêt économique par rapport aux volières. La densité et le nombre d'animaux dans les volières suisses – qui sont validés après testage par des procédés qui fonctionnent depuis longtemps - qui

fonctionnent bien, sont inférieures à ce qu'on a trouvé dans certaines volières qui fonctionnaient mal. D'où l'intérêt pour les professionnels d'anticiper et de s'approprier les meilleurs systèmes alternatifs.

Proposition 6 : Avis favorable

Proposition 6 bis (FNE) :

Définir un cadre réglementaire qui permettent aux détenteurs d'animaux ou à d'autres personnes spécialement formés et disponibles* de pouvoir intervenir....

*Il pourrait s'agir de techniciens ou d' »infirmiers vétérinaires ».

Commencer l'expérimentation et la mise en œuvre sans tarder.

Rendre obligatoire l'anesthésie lors des interventions douloureuses.

Privilégier l'euthanasie par injection, vu les ratés des autres méthodes.

Elevage taurin

....

Transport

....

rajouter

Proposition 8bis (FNE) :

Adapter la réglementation afin d'autoriser l'abattage mobile dans le respect des bonnes pratiques d'étourdissement et sanitaires, en particulier dans le cadre des démarches de qualité (bio, label rouge, AOC...) et de la vente directe.

Abattage rituel et Corrida

FNE n'a pas participé aux séances spéciales sur l'abattage rituel et la tauromachie. En tant que membre du groupe 3, **FNE exprime un point de vue sur ces sujets.**

FNE s'inscrit dans une logique de respect du vivant qui s'inspire des réalités de la biologie et de l'écologie, en respectant l'animal tel qu'il est, avec ses comportements spécifiques et ses stratégies de survie issues de l'adaptation à son milieu naturel. C'est la mission de FNE de connaître et de protéger l'environnement, la nature, le vivant. Ni la religion ni les traditions ni le plaisir de spectacles ne peuvent justifier que l'homme inflige des souffrances, de la terreur, et des douleurs, à l'animal, dans un cadre qui dépasse toute possibilité d'adaptation avec le répertoire comportemental dont dispose l'espèce dans des situations de stress ou de mort naturelles.

Voici l'attente (FNE) :

- **respecter l'abattage rituel** dans ce qu'il a pu, historiquement, apporter en termes de dignité et de progrès éthique dans un écosystème d'élevage
- considérer que dans les conditions actuelles des abattoirs modernes l'animal est autrement stressé et que dans ce contexte il y a les moyens et le devoir de **faire mieux grâce à l'étourdissement**
- considérer aussi que par ailleurs il serait légitime et souhaitable de poser à nouveau la question du sens profond de la mort de l'animal, avec les religions, face à un monde économique en perte de valeurs,
- reconnaître que le problème de la bien-traitance des animaux dans les abattoirs est vaste et qu'il convient aussi d'apporter des remèdes à d'autres problèmes que l'abattage rituel
- faire face aux questions économiques en toute transparence
- persévérer dans les efforts pour lutter contre la peur et la souffrance, conscientes, et pour généraliser l'étourdissement

Proposition 9 : Avis favorable

Voici l'attente (FNE):

- **interdire tous les combats impliquant des animaux, organisés par l'homme.**
- Il relève du devoir de l'homme (**L214**) de veiller à ce que tous les animaux sous sa responsabilité se trouvent **dans des conditions de vie telles qu'ils puissent exprimer au mieux leur programme comportemental sans pour autant s'infliger des dommages significatifs ou des stress chroniques** (ni porter atteinte à la sécurité humaine). Ainsi tous les animaux doivent avoir accès aux ressources, et les hiérarchies entre animaux doivent pouvoir s'établir sans dommages importants ni stress majeur ni peur chronique, dans des groupes et des espaces appropriés sans entrave continue ni mutilation douloureuse, en s'inspirant des comportements en milieu naturel. Au fil de l'évolution le comportement social des animaux s'est adapté à leur environnement naturel ; les animaux peuvent se battre entre eux, mais ils peuvent aussi s'arrêter. Les combats d'animaux organisés par l'homme ne permettent pas aux animaux de mettre fin au combat conformément à leur répertoire comportemental en milieu naturel.
- Nous sommes dans des « **Rencontres** Animal et Société », rencontres qui sont sensées se passer avec courtoisie et respect. **Nous ne sommes pas dans « Combat Animal et Société »**. Soyons logiques. Rencontres et Combat sont incompatibles. **Si nous voulons rencontrer l'animal nous devons mettre fin au combat.**

II) Instructions aux services déconcentrés

Propositions générales concernant tous les secteurs réglementaires

Proposition prioritaire et fondamentale 16a (devrait déjà être fait pour être conforme)

Augmenter sensiblement et en toute transparence les moyens des services consacrés au bien-être et à la protection des animaux.

En effet, comme il faut élaborer des guides et construire des actions dans de nombreux domaines, il est inconcevable d'envisager une mise à niveau sans augmentation considérable des effectifs et des compétences.

Proposition 16 : (devrait déjà être fait pour être conforme) *Avis : abstention*

Cette proposition semble sympathique à première vue, mais trop floue.

Ces guides de bonnes pratiques devraient déjà exister. Ce qui existe n'est pas transparent. Ainsi les vade mecum pour les contrôles en élevage ne sont pas communiqués. Aucune liste de ce qui existe n'a été communiquée. Que signifie « les décliner à la lumière des recommandations issues des rencontres animal et société » ? Quelles recommandations ?

Proposition 17 : *Avis favorable* (devrait déjà être fait pour être conforme)

Normalement cela devrait être fait dans le cadre des bilans des inspections. Or ces bilans ne sont pas communiqués.

Amendement (FNE) :

Définir une programmation des contrôles associée à des critères permettant de mesurer la situation du bien-être et son évolution, définir des objectifs en termes d'améliorations, évaluer les résultats, et publier l'ensemble en toute transparence.

Proposition 18 : (cela devrait déjà être fait pour être conforme)

Avis favorable

Proposition 19 et 20 ne sont qu'une seule (cela devrait déjà être fait pour être conforme)

Dans le 67 et le 68 ces Comités existent et sont un lieu de débat, mais les points qui les intéressent sont les animaux blessés ou divagants sur la voie publique ainsi que la question de qui prend en charge les animaux de ferme en souffrance. Les 'jugements' en matière de systèmes d'élevage n'y sont pas admis. Ces Comités n'ont ni moyens ni ambition, ni vocation pédagogique.

Amendement (FNE) :

Créer les CDPA ou CDPSA en tant que lieux de concertation et d'initiatives pour améliorer le bien-être et la protection des animaux, les doter de moyens humains et matériels, leur donner mission d'œuvrer en faveur de systèmes d'élevage favorables aux animaux, par tous les moyens utiles comme le suivi du contrôle, la sensibilisation, l'animation, la formation, la promotion, l'expérimentation.

Proposition 21 : *Avis favorable*

Proposition 22 *Avis favorable, à compléter par*

Amendement (FNE) :

Rédiger un guide des bonnes pratiques et du bon matériel ; inclure l'information et les conseils en matière d'étourdissement réversible

Proposition 23 : c'est la même que la 9. *Avis favorable*

B) Guides des bonnes pratiques professionnelles

Elaboration Validation

FNE désapprouve l'introduction à cette partie B) qui est pour le moins surprenante. Il existe des GBPP ? desquels parle-t-on ? Celui sur la non transportabilité était inconnu de la plupart des associations, et il était déclaré 'non diffusable'. De 'nombreux' cas de guides ont été réalisés en partenariat avec une ou plusieurs associations de protection des animaux ? lesquels ? avec quelles associations ?

FNE s'interroge sur ce que les auteurs entendent par « bonnes pratiques professionnelles » en matière d'élevage. Est-ce le respect des normes ? Est-ce un cours de zootechnie ? Est-ce une charte sanitaire ? Est-ce traçabilité et HACCP (norme NF) ? Est-ce un vide sanitaire avec désinfection entre bandes ? Une génétique contrôlée et une prophylaxie suivie ? La garantie d'une litière ? Des sorties en plein air ? Une qualité de l'air et de la température en claustration ? L'orientation selon les critères établis par « Welfare quality » ?

Le terme « bonnes pratiques professionnelles » prête à confusion. Habituellement, ces « bonnes pratiques » sont pour l'essentiel sanitaires (ce qui a toute son importance), mais les aspects plus spécifiques au bien-être et notamment les aspects comportementaux y sont peu présents voire totalement absents.

Propositions à caractère général

Proposition 24 a) : cette proposition est essentielle pour FNE

Créer un Haut Comité indépendant pour l'amélioration du bien-être animal.

Sa mission est de conseiller le gouvernement, de proposer et d'accompagner des actions. Il est chargé

- **d'élaborer des guides utiles pour appliquer la réglementation.**
- **d'élaborer des recommandations pour améliorer le bien-être et la protection des animaux, en dehors et au-delà des normes existantes, par rapport aux difficultés existant sur le terrain.**
- **de préparer l'évolution de la réglementation.**
- **de conseiller sur les travaux à conduire, en matière de recherche, d'application et d'accompagnement.**
- **il peut être saisi par le gouvernement, par les professionnels, par les associations, ou s'autosaisir.**
- **il est doté de moyens appropriés.**
- **il organise son travail et se procure la collaboration des personnes et organismes compétents, en particulier de praticiens.**
- **son travail est transparent et les résultats sont publiés sur le web.**

Les Propositions 24, 25, 26 27 sont contenues dans la 24a).

Elles ne sont plus vraiment utiles.

Proposition 28 Avis favorable

Proposition 29bis (FNE) :

Avoir le courage politique de mettre fin à des pratiques barbares, inutiles et illégales, avec toute la pédagogie et la détermination nécessaires ; ceci **concerne 29, 30, 31, 32**

(voir Proposition 6 et 9)

Mettre en place des formations obligatoires pour les professionnels pour mettre fin à des pratiques cruelles

Deuxième partie Appropriation du bien-être

Information, Formation et Gestion

FNE désapprouve l'introduction à cette deuxième partie qui pourrait relever d'une perception incomplète des réalités.

Il y a en effet l'insuffisance du niveau de connaissance des consommateurs en matière de protection animale et de bien-être. Mais pas seulement des consommateurs ! Il y a les acteurs économiques, les élus, l'administration....

Proposition 33 : Avis défavorable

Avis favorable uniquement à condition d'avoir des garanties quant à l'indépendance et à l'ambition en faveur du bien-être d'un tel plan, et que le plan de communication soit conduit ou cosigné par les ONG et sous contrôle du Haut Comité indépendant.

FNE est inquiet quant à un plan de communication qui serait conduit par les professionnels et le CIV et dont le contenu risquerait d'être orienté vers les normes a minima et vers l'origine française des produits d'élevage et un nivellement par le bas.

L'information du consommateur doit d'abord être assurée par des organismes indépendants de la production, en premier lieu les ONG de protection animale qui sont crédibles dans ce domaine. De toute manière, elles n'ont pas le droit de dire des choses qui seraient fausses ou diffamatoires.

Proposition 34 :

Il ne s'agit plus d'étudier mais de faire. (Welfare Quality étudie, et c'est bien). Il y a besoin de souplesse, de créativité, d'expériences-pilotes. La chose importante est qu'il faut le faire, le permettre, et surtout ne pas l'entraver parce que cela fera vivre des exploitations :

- à l'échelle de petites initiatives locales
- à l'échelle de signes de qualité nationaux voire européens

Amendement (FNE) :

Etiquetage : étudier, expérimenter et favoriser l'information du consommateur sur des critères du mode d'élevage liés au bien-être animal, contrôlables et contrôlés.

Cela complète utilement l'information préconisée par FNE sur la Haute Valeur Environnementale.

L'information du consommateur est une démarche qui portera ses fruits, pour les producteurs, dans la durée.

Proposition 35 :

Amendement (FNE) :

Promouvoir l'intégration de la notion de bien-être animal à travers de signes de qualité existants ou à développer.

Proposition 36 et 37 : Avis favorable

Abattage rituel

Proposition 38 : la même que 10

Contrôles et suites données au contrôles

Proposition 39, 40, 41, 42, 43 *Avis favorable*

Oui à la transparence au CDSPA.

Troisième partie : Veille et Evolution « Haute Autorité » (ou Haut Comité) Recherche et évaluation

France Nature Environnement est en désaccord avec le fait que la « Haute Autorité » ne fasse son apparition qu'à la fin... pour être reléguée à quelques questions techniques quant à la manière de tuer les animaux et de les transporter, à l'exclusion de toute leur vie en élevage.

Il conviendrait de rajouter à cette liste la question de l'abattoir mobile.

La « Haute Autorité » doit prendre toute sa place au niveau des questions liées à l'élevage.

Vu le manque de temps, le groupe n'a pas discuté de caillebotis, de courettes, de perchoirs, de litière pour poudeuses, de taille de groupe, de mutilation des canards, de sevrage, de transport de chevreaux, de cases maternité pour les truies, de matériel à manipuler pour les porcs, etc etc etc

Il y a en effet un grand nombre de pratiques où des recommandations seraient à piloter par un Comité indépendant.